



Licenciment pour faute grave

Par **christine**, le **02/12/2011** à **14:20**

Bonjour,

je vient vous demander mes droit je suis en arret depuis lle 30 septembre 2011 et j'ai recue un courrier en recommander me disant que je suis licencier pour faute grave le 29/11/2011 pour des faute du 21/09/2011 et que j'etait mit a pied le 7/10/2011 et que j'etait pas venue a un entretien or j'etait en arret de maladie je voudrais savoir mes droit merci

Par **pat76**, le **02/12/2011** à **15:56**

Bonjour

Vous aviez reçu, je suppose, un courrier recommandé avec avis de réception vous indiquant que vous étiez en mise à pied conservatoire et que vous étiez convoqué à un entretien préalable pour décider d'une sanction disciplinaire à votre encontre pouvant aller jusqu'au licenciement?

Juste une question, vous étiez en arrêt maladie quand la décision de la mise à pied conservatoire a été prise?

Dans la convocation à l'entretien préalable, il était indiqué que vous pouviez vous faire assister par un conseiller?

Vous n'avez pas été à l'entretien préalable parce que vous étiez en arrêt maladie?

A quelle date était prévu cet entretien préalable et à quelle date a été envoyée la lettre de licenciement (date du cachet de la poste sur l'enveloppe)?

Le motif du licenciement est indiqué dans la lettre de licenciement?

En répondant aux questions, nous pourrions ensuite vous indiquer vos droits et les démarches à suivre pour les faire respecter.

Par **christine**, le **02/12/2011** à **16:09**

il me dit que j'ai reçu une lettre recommandée mais moi j'ai rien vu ou si j'avais un avis peut-être mis à la poubelle avec les pubs j'ai pas vu oui j'étais en arrêt car ma faute était du 21/09 et il me dit que ma mise à pied de 3 jours notifiée et je suis en arrêt depuis le 30/09 et je suis encore en arrêt jusqu'au 31/12 car j'ai la maladie de Crohn

Par **christine**, le **02/12/2011** à **16:14**

j'étais convoqué le 25/10 à 10h30 et j'ai reçu la 1^{ère} lettre le 26/11 et le 29/11 je reçois une autre lettre qui me dit annule et remplace celle du 25/11 qui est la même sauf pas la même personne qui la signe

Par **pat76**, le **02/12/2011** à **18:31**

Vous étiez convoqué à l'entretien préalable le 25 octobre 2011. A quelle date avez-vous reçu cette lettre de convocation.

Ensuite vous indiquez qu'il y avait une mise à pied de 3 jours, c'est une mise à pied disciplinaire, pas une mise à pied conservatoire pour faute grave.

Vous avez reçu une lettre de licenciement le 26 novembre 2011 et ensuite une seconde lettre de licenciement le 29 novembre 2011 et dans laquelle il est précisé qu'elle annule la lettre du 26 novembre 2011.

Vous pouvez me confirmer que l'entretien préalable était bien pour le 25 octobre 2011. Cette date est très importante, car l'employeur n'avait qu'un délai d'un mois pour vous licencier après l'entretien préalable, donc jusqu'au 24 novembre minuit au plus tard pour envoyer la lettre de licenciement.

Donc pouvez-vous indiquer les dates du cachet de la poste sur les enveloppes des deux lettres de licenciement, celle que vous avez reçue le 26/11 et celle que vous avez reçue le 29/11?

Par **christine**, le **02/12/2011** à **18:55**

pour la convocation je ces pas car ma mere qui releve le courier na pas fait attention et a du mettre les 2 avis a la poubelle avec la pub il me dise seulement que sur il avait le rendez le 25 /10 et l'autre la mise a pied de 3 joursje ces pas quoi comme mise a pied les date de la lettre 1 et faite le 25/11 et date de la poste le 25/11 et la 2eme du 28/11 et date de l'envoi 28/11

Par **pat76**, le **03/12/2011** à **13:30**

Bonjour

Juste un conseil, prenez tous les courrier, votre contrat de travail et vos bulletins de salaire et allez à l'inspection du travail.

Ensuite, vous prendrez contact avec un syndicat pour entamer une procédure devant le Conseil des prud'hommes pour contester le licenciement.